

LEPUIX

Bras de fer autour de l'ancienne usine du Pont

La société Louis Brun Énergie a racheté le site de l'ancien tissage du Pont à Lepuix en 2018 avec le projet de réhabiliter les turbines pour y produire de l'électricité. Depuis, c'est un bras de fer qui est engagé entre la société et l'administration pour que l'installation puisse être mise en route.

Au moment où la réouverture des vieilles centrales à charbon fait partie de l'actualité et où les énergies renouvelables ont le vent en poupe, l'ancien tissage du Pont à Lepuix fait l'actualité. Le site a été acquis en 2018 par la société Louis Brun Énergie afin de réhabiliter le site et d'en faire une centrale hydroélectrique moderne.

« Ce projet est loin d'être unique », remarque Jean-François Remy, propriétaire du site. « Dans les Vosges, 111 turbines d'anciennes usines textiles sont réhabilitées. On en trouve également 38 en Haute-Saône. Chacune produit de l'électricité qui vient renforcer le réseau local, chose fort appréciée par le distributeur en période hivernale synonyme de forte consommation », appuie encore Jean-François Remy pour qui ce genre d'application a toute sa place sur le site de Lepuix.

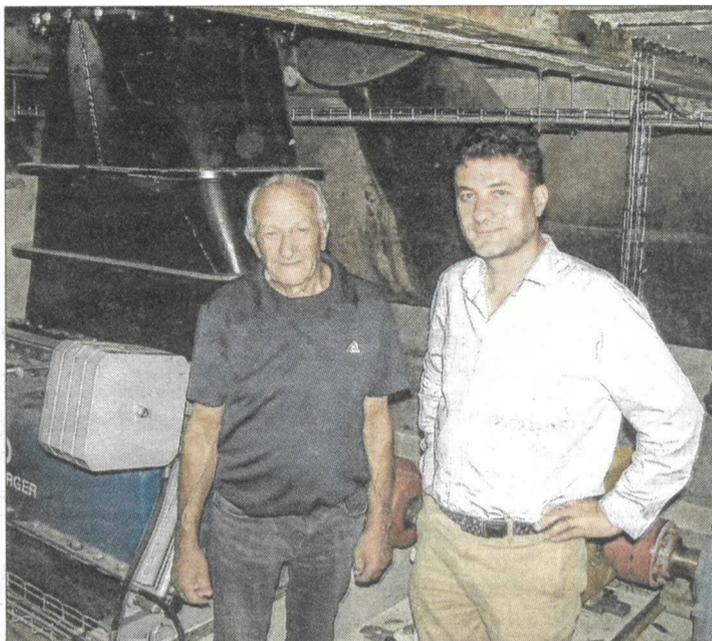
Premier arrêté retiré

Si tout est prêt à fonctionner, Jean-François Remy est pour l'heure engagé dans un bras de fer avec la direction départementale des territoires puisqu'il se voit notamment refuser la remise en état du canal d'amenée d'eau, dit canal des Mines, indispensable au fonctionnement des turbines.

Le 28 janvier dernier, un pre-

“ Dans les Vosges, 111 turbines d'anciennes usines textiles sont réhabilitées. On en trouve également 38 en Haute-Saône. ”

Jean-François Remy, propriétaire du site



Gilbert Humberclaude, un ancien ouvrier du tissage du Pont, et Jean-François Remy posent devant la nouvelle turbine de fabrication allemande.

mier arrêté préfectoral rejetait la demande de remise en service de la centrale hydroélectrique. Jean-François Remy a alors déposé une requête avant que l'arrêté soit retiré le 25 mai du fait de « l'absence de procédure contradictoire préalable ».

Un nouvel arrêté a été publié le 11 août dernier portant cette fois sur « l'opposition » à la demande de remise en service. L'arrêté préfectoral relève notamment que l'installation « ne bénéficie plus d'une autorisation d'exploitation de la force motrice de l'eau depuis 1994 » et que la demande de la société pour la remise en marche « porte sur une puissance supérieure au seuil défini par la loi de 1919 ».

En outre l'arrêté considère que la remise en service « telle que projetée constitue une menace majeure pour le milieu aquatique » et qu'elle est « de nature à engendrer une artificialisation importante du régime hydrologique du cours d'eau en aval du seuil sur un linéaire de 1 200 m ».

Cela a de quoi laisser pensif quand on voit l'état de la Savoureuse dans la partie amont de Lepuix en cette période de sécheresse. Cela fait sourire jaune Jean-François Remy : « On m'argumente que c'est un cours d'eau d'une qualité exceptionnelle qu'il faut préserver. Mais cela ne dérange personne qu'il n'y ait pas

une goutte d'eau dans le lit de la rivière », remarque-t-il. Il rappelle d'ailleurs que son installation ne fonctionnerait pas durant les périodes d'étiage. « Globalement, le site fonctionnerait cinq à six mois par an. »

Une série de procédures

Dans ce bras de fer, Jean-François Remy ne compte pas en rester là. Outre une nouvelle procédure qu'il veut entamer, il en a prévu une autre en référé afin de « faire arrêter cet arrêté du 11 août ».

L'autre angle d'attaque de Jean-François Remy est un courrier datant de 2006 émanant de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt où il est écrit qu'il est pris acte de l'existence d'un droit d'eau fondé « au bénéfice de l'ancienne centrale hydroélectrique implantée au tissage du Pont ». « En avril, on m'a spécifié qu'il n'y avait pas de droit d'eau », remarque-t-il, rappelant que pour cette remise en cause il avait aussi engagé une procédure.

Jean-François Remy compte bien arriver à ses fins et pouvoir mettre en service son installation cet hiver. « Il me suffit de quinze jours pour mettre en route la centrale », précise-t-il. Mais pour cela, il lui faudra avoir l'aval de l'administration.

Laurent ARNOLD avec notre correspondant André MARIE

Une histoire qui commence au XVI^e siècle

L'histoire du lieu nous ramène au XVI^e siècle où, peu après 1560, est installé un complexe dit « Fonderie autrichienne » (*). Le lieu fait aussi écho aux Mazarin ; selon Jean-François Lamy, le canal d'amenée d'eau servait entre autres à faire fonctionner une forge où était frappée la monnaie de la famille. Devenu un tissage propriété de la famille Boigeol au milieu du XIX^e siècle, le site et ses deux turbines ont fonctionné durant de nombreuses années comptant plus de 600 métiers à tisser au début du XX^e siècle. Les activités s'arrêteront en 1987 et le lieu rejoint la longue liste des friches industrielles.

Achetés par le conseil général en 1989, les lieux, toujours connus sous le nom de tissage du Pont,

ont entre autres abrité l'Association pour l'histoire et le patrimoine sous-vosgiens (AHPSV). Y était rassemblée une imposante collection de machines-outils industrielles et du textile en vue d'y créer un musée de l'industrie et du textile. Un projet d'intérêt touristique indiscutable porté par feu François Liebelin mais qui n'a jamais abouti. En 2016, Marie-Noëlle Marline, présidente de l'AHPSV, avait rendu les clés au conseil départemental après avoir vidé complètement les lieux. C'est finalement la société Louis Brun Énergie qui en a fait l'acquisition en 2018.

(* Sources : Association pour l'histoire et le patrimoine sous-vosgien.